

Apprendre *aujourd'hui*
à construire les
victoires de *demain*

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023



Faculté

des **sciences du sport**

Université de Strasbourg

Participez à l'amélioration des formations de vos futur·es collaborateur·rices : versez le solde de la taxe d'apprentissage de votre entreprise à la **Faculté des sciences du sport** de l'Université de Strasbourg.

4 filières de formation

La Faculté des sciences du sport de Strasbourg prépare à de nombreux débouchés professionnels avec ses 4 filières de formation :

- **Activités physiques adaptées et santé** | enseignant·e Apas en milieu spécialisé, éducateur·rice sportif·ve spécialisé·e, éducateur·rice médico-sportif·ve, animateur·rice en Apas
- **Education et motricité** | enseignant·e d'EPS
- **Entraînement sportif** | entraîneur·e sportif·ve, éducateur·rice sportif·ve, coach sportif·ve, préparateur·rice physique
- **Management du sport** | chargé·e de projet événementiel, chargé·e des partenariats, agent de développement marketing, chargé·e de communication, commercial·le, acheteur, gestionnaire d'un équipement de loisirs, vendeur·se d'articles de sport, responsable d'un espace bien-être.



1930
étudiant·es



89,5%
taux d'insertion

à 18 mois après l'obtention du master, promotions 2019



15
formations



60
enseignant·es



1331
stages



2
laboratoires de recherche

Nos projets pour l'avenir

Afin d'améliorer continuellement la qualité des études que nous proposons, nos projets s'orientent autour de 5 axes principaux :

1 | Favoriser des visites en entreprises ainsi que des rencontres avec les professionnel·les pour accompagner la professionnalisation des étudiant·es

2 | Aménager des salles de cours pour favoriser les situations d'apprentissage

3 | Renouveler une partie des équipements informatiques et sportifs pour favoriser l'innovation

4 | Équiper l'infirmerie pour dispenser des formations Prévention et secours civiques de niveau 1

5 | Former vos collaborateur·rices de demain, en lien avec l'évolution des besoins des entreprises



Ils ont choisi de nous verser le solde de leur taxe d'apprentissage :

Deep Nature Développement | Decathlon | Négoce Véhicule d'Occasion | Groupe 3S : AOP et Airviance

Comment nous verser le solde de la taxe d'apprentissage ?

1

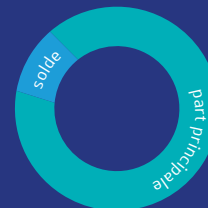
Calculer le montant du **solde de la taxe d'apprentissage** au titre de la masse salariale 2022

Taxe d'apprentissage = **0,68%** de la masse salariale

Déclarer et payer ce montant à l'URSSAF ou à la MSA via la **DSN** du **5 au 15 mai 2023**

2

0,09% de la masse salariale à régler du 5 au 15 mai 2023



0,59% de la masse salariale Prelevée mensuellement

3

Répartir ce solde du **25 mai au 7 septembre 2023** sur la plateforme **Soltéa**



Scannez pour accéder à la plateforme Soltéa

Choisir la **Faculté des sciences du sport** en recherchant le code UAI suivant : 0672070L

4

Contact

Carole Veltz | fss-taxe-apprentissage@unistra.fr | 03 68 85 63 21

Faculté des sciences du sport

Bât. Le Portique - Bureau 318